



## Coup de froid sur le marché de l'expertise auprès des IRP

Les ordonnances Macron portent un rude coup à l'activité des consultants qui assistent les représentants du personnel. Pour l'instant, les difficultés sont surtout conjoncturelles, liées à la mise en place des CSE. Mais d'autres facteurs, structurels, vont jouer négativement, tels la réduction du nombre d'instance et le cofinancement des études.

extrait des interventions de Julien Sportès, président de Tandem Expertise :

### **1- Sur certaines missions, le principe du cofinancement par le CSE paraît contestable :**

“Sur l'ancien périmètre CE, on a introduit le principe du cofinancement sur des missions telles que le droit d'alerte, les opérations de concentration ou l'accompagnement à la négociation dans le cadre d'un PSE, relève Julien Sportès, président de Tandem Expertise. Ce qui est extrêmement contestable. En quoi les élus auraient-ils une quelconque responsabilité sur ces sujets-là ?”

## **2- Autre axe de développement, repenser le contenu des missions :**

“Il faut en finir avec les expertises hautement stratégiques, dont les élus ne savent que faire. Le fond du métier, c’est d’offrir du conseil pratique, opérationnel, qui servent à améliorer les conditions de travail des salariés”, analyse Julien Sportès, de Tandem Expertise. Parmi les sujets prometteur, les inégalités de salaire, la participation ou l’amélioration des conditions de travail.

> ci-après le lien de l’article en libre service :

<https://www.actuel-ce.fr/content/coup-de-froid-sur-le-marche-de-lexpertise-aupres-des-irp>